



Refoulé à l'embarquement par Air France

Par Abc1414

J'ai fais un vol maroc vers bali (escale paris et autre escale amsterdam) étant donné que j'ai pas de visa d'entrée ou transit a l'espace europe.

Bien, étant donné que je connais pas , la police m'a indiqué que c'est un defaut de visa, airfrance a payé une amende de 5000 euro

J'ai pris un billet le soir après enquête vers bali, au départ de CDG bien sûr, car je comptais séjourner.

La question qui se pose,suis-je inscrit au système d' information Schengen II ???

Merci

Par Tisuisse1

Pourquoi avoir voulu transiter par Paris et Amsterdam ? Il n'y avait pas d'autres solutions qui évitaient l'Espace Schengen ?

Par Abc1414

Bien sûr il existe des vols sans passer par l'europe. Pour mon cas je voyagais souvent qu'avec airfrance ,je croyais que passer au depart du maroc par paris/amsterdam/bali je resterais sur la zone international et je n'aurai pas besoin de visa

Donc voilà les autorités francaises m'ont indiqué que c'est un defaut de visa .je me demande si un defaut de visa implique une inscription sur sis